
CONSEIL MUNICIPAL DE TREGARVAN

DATE DE LA CONVOCATION : 13 NOVEMBRE 2023

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2023 A 18H00

LISTE DES MEMBRES

Nom	Présents	Excusés	Absents	Procuration
M. CARPENTIER Rémi	X			
Mme GOARZIN Geneviève	X			
M. STROMBONI Paul	X			
M. LE MENN Jean	X			
M. CAMUS Jean-Michel	X			
Mme MARTIN Isabelle	X			
M. COULOMB Yannig			X	
M. CONGARD Laurent			X	
M. AUFFRET Arthur			X	

Nombre de Membres : 9 - Présents et Représentés : 6 - Quorum : 5

Secrétaire de séance : M. STROMBONI Paul

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de M. Carpentier Rémi, Maire, qui ouvre la séance à 18h00.

M. Le Maire donne lecture de l'ordre de jour :

- 1 - Acquisition d'un tracteur
- 2- Subvention aux associations 2023

- Questions diverses

M. Le Maire demande l'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-20 ACQUISITION D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il pourrait être envisagé l'acquisition d'un tracteur qui permettrait à la commune d'avoir plus de souplesse pour le broyage d'accotements. En effet, actuellement, elle est obligée de faire appel à des entreprises pour réaliser ces travaux.

Après recherche, Monsieur le Maire en a trouvé un auprès de l'entreprise JB TP qui vend un tracteur de marque Massey Ferguson de 80 CV de 1992 sans équipement au prix de 13 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'acquisition du tracteur à l'entreprise JB TP pour un montant de 13 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires inhérentes à cette acquisition.

DELIBERATION N° 2023-21 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023
Les Restaurants du Coeur	40 €
Association France Alzheimer	40 €
Secours Populaire de Châteaulin	40 €
Secours catholique	40 €
APF France Handicap	40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à verser les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES.

Il est signalé que les fossés à Brigneun et à Goulénez débordent. Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis pour le curage des fossés de Brigneun.

Monsieur le Maire clôt les débats et lève la séance à 18H30.